

**EXTRAIT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUCOIRAN ET NOZIÈRES**

N° registre 2025-018

THÈME : ENSEIGNEMENT – Numéro 8-1

Nombre de membres
Affiliés au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 9
Date de la convocation
03 JUILLET 2025
Date d'affichage
03 JUILLET 2025

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VIDAL Jean-Jacques, Maire.

Présents : Mme ANGELRAS Suzanne, Mme CHAREYRE Annie, M. FERNANDEZ Jérôme, M. HATTAOU Farid, Mme PROISY DENOZI Christel, M. ROUSSEL Romain, M. VIDAL Jean-Jacques, Mme VIDAL Sandrine

Absents : M. BERNABE Danny, M. CARNOD Didier, M. FRANCESCHINI Didier, M. TERRADES Olivier

Absents excusés : M. DREVON Robin, Mme GUERRERO Béatrice, Mme LARAN Audrey

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Pouvoir : Mme GUERRERO Béatrice a donné pouvoir à M. VIDAL Jean-Jacques pour tous les scrutins prévus à l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Objet : Adoption des Règlements Périscolaires : Cantine et Garderie

Vu, le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant, qu'il appartient au Conseil Municipal d'établir les règlements relatifs à l'utilisation de la cantine scolaire ainsi que de la garderie, depuis la restitution de cette compétence au 1^{er} janvier 2022,

Considérant, qu'il convient de préciser les horaires de la garderie,

Après avoir pris connaissance des projets de règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire (annexe 1)

Article 2 : D'approuver le règlement intérieur de la garderie en précisant Garderie du matin de 7h15 à 9h00 et Garderie du soir de 16h30 à 18h30

Le Secrétaire de séance
Jérôme FERNANDEZ



Le Maire
Jean-Jacques VIDAL



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme